

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 1 / 12

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1364581
Nom commercial : 9562000007
62000007 Ag Pâte L200N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement métallo-céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Electronic Material Systems
Rodbacher Chaussee 4
63457 Hanau
Téléphone : +49 6181 59 3301
Téléfax : +49 6181 59 3085
Adresse e-mail : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable
Dangereux pour l'environnement

R11: Facilement inflammable.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 2 / 12

Pictogrammes de danger :



Facilement inflammable

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

: R11
R50/53

Facilement inflammable.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

: S 9
S16
S33
S57
S60

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3 Autres dangers

aucun(e) connu(e)

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Métal noble
ether/acétate de glycol
Hydrate de carbone/cellulose (dérivé)
alcool
Aldéhyde/cétone
Acide/ester/anhydride carbonique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
argent	7440-22-4 231-131-3 01-	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 30 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	3 / 12

	2119555669-21-0032		H410	
1-éthoxypropane-2-ol	52125-53-8 216-374-5	R10-R67		>= 20 - < 30
éthanol	64-17-5 200-578-6	F; R11		>= 12,5 - < 20
acétone	67-64-1 200-662-2	F-Xi; R11-R36-R66-R67		>= 5 - < 7
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4	F-Xi; R11-R36-R66-R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Evacuer le sujet hors de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité. Couvrir le sujet, le garder au chaud et au calme. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau (jet brisé), eau pulvérisée, poudre extinctrice spéciale,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 4 / 12

appropriés mousse extinctrice (mousse à répandre en grandes quantités du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : En cas d'incendie, mettre à l'écart les conteneurs exposés au feu et les stocker en lieu sûr, si cela est possible sans danger. L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.
Pénétration dans les égouts; éviter les locaux situés en contrebas en raison des risques d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber avec des matériaux liant les liquides (par ex. un absorbant inerte un liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 5 / 12

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Lors du traitement, des composants très volatils peuvent se dégager; éviter en conséquence les sources d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.
Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
Classe de stockage (Allemagne) : 3 A

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(silver)	7440-22-4	VME	0,1 mg/m ³		
(1-ethoxypropan-2-ol)	52125-53-8	AGW	50 ml/m ³ , 220 mg/m ³		
(ethanol)	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³		
		VLE	5.000,000000 ppm 9.500,000000 mg/m ³		
(acetone)	67-64-1	VME	500 ppm 1.210,000000 mg/m ³		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 6 / 12

(ethyl acetate)	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m3		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre des appareils.
Utiliser de préférence des installations fermées de chargement/déchargement, dosage et mélange.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de dépassement de la valeur limite relative au poste de travail, appliquer Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre A de couleur marron.
- Protection des mains : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des yeux : Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:caoutchouc nitrile (NBR).
- Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
Lors du maniement d'assez grosses quantités: tablier en caoutchouc, tablier en plastique.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.
Pénétration dans les égouts; éviter les locaux situés en contrebas en raison des risques d'explosion.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	7 / 12

Couleur	:	argent
Odeur	:	caractéristique
Point d'éclair	:	12 °C, DIN 51755 Part 1,
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,3 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	:	19 %(V)
Pression de vapeur	:	> 1.100 - 1.750 hPa, 50 °C
Densité	:	1,44 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	:	soluble

9.2 Autres informations

Indice de réfraction	:	donnée non disponible
----------------------	---	-----------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	
éthanol	: DL50: 6.200,00 mg/kg Espèce: rat
méthyléthylcétone	: DL50: 2.737,00 mg/kg Espèce: rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	8 / 12

acétone	: DL50: 5.800,00 mg/kg Espèce: rat
acétate d'éthyle	: DL50: 5.620,00 mg/kg Espèce: rat
acide oléique	: DL50: 74.000,00 mg/kg Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation

éthanol	: CL50: > 8.000,00 mg/l Durée d'exposition: 4 h Espèce: rat
acétone	: CL50: 76,00 mg/l Durée d'exposition: 4 h Espèce: rat
acétate d'éthyle	: CL50: 1.600,00 mg/l Durée d'exposition: 8 h Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée

éthanol	: DL50: > 20.000,00 mg/kg Espèce: lapin
méthyléthylcétone	: DL50: 5.000,00 mg/kg Espèce: lapin
acétone	: DL50: 20.000,00 mg/kg Espèce: lapin
acétate d'éthyle	: DL50: > 18.000,00 mg/kg Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : non-connu(e)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des vapeurs produites pendant le traitement peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification 2063856
Version 2.0
N° du matériau 1364581

Date de révision 09.03.2011
Date d'impression 15.02.2012
Page 9 / 12

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Facteur M : 1.000

Toxicité pour le poisson

éthanol CL50 Poisson: 8.140,00 mg/l / 48 h
acétone CL50 Poisson: 8.300,00 mg/l / 96 h
acétate d'éthyle CL50 Poisson: 270,00 mg/l

Toxicité pour les daphnies

éthanol CE50 Daphnie: > 9.268,00 mg/l / 48 h
acétone CE50 Daphnie: 12.600,00 mg/l / 48 h
acétate d'éthyle CE50 Daphnie: 2.306,00 mg/l / 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser atteindre les eaux usées, le terrain ou les cours d'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	10 / 12

Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

14. Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU	: 1263
Nom d'expédition ONU	: PEINTURE
Classe(s) relative(s) au transport	: 3
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
Dangereux pour l'environnement	: oui

IATA

Numéro ONU	: 1263
Description des marchandises	: Paint
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 307
Dangereux pour l'environnement	: oui
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 305
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: Y305

IMDG

Numéro ONU	: 1263
Description des marchandises	: PAINT
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
No EMS Numéro 1	: F-E
No EMS Numéro 2	: S-E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	11 / 12

Polluant marin : non

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003
Dangereux pour l'environnement
9a
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



62000007 Ag Pâte L200N

9562000007

spécification	2063856	Date de révision	09.03.2011
Version	2.0	Date d'impression	15.02.2012
N° du matériau	1364581	Page	12 / 12

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
